



Arrêté N°2022/02-04

Millonfosse, le 09 février 2022

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser, route d'Hasnon, rue Roger Salengro et rue du 8 Mai 1945 (pose de panneaux de signalisation) par l'entreprise VSM d'Hazebrouck à partir du 9 février 2022 (30 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route d'Hasnon, rue Roger Salengro et rue du 8 Mai 1945 sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 9 février 2022.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 9 février 2022.

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr